

Séance du 28 novembre 2022

Afférents au Conseil Municipal :  
23  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération  
23

L'an deux mil vingt deux, et le vingt huit novembre à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de  
La Couture.

Date de la Convocation  
23-11-2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Raymond GAQUERE, DENOEUDE Jean-  
Michel, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques,  
GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaelle, VINCENT  
Jean-Marc, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-  
François, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick,  
BOCLET Pierre, FONTAINE Marc,

Date d'affichage :  
22-11-2022

Absents, excusés : COCQ Cécile, COURTIN Stéphane, DEBYTTERE Ingrid,  
DEBONNEZ Régine,  
Avait donné pouvoir : COCQ Cécile, COURTIN Stéphane, DEBYTTERE Ingrid,  
DEBONNEZ Régine,  
Secrétaire de séance : Isabelle VAN-LANDUYT

Délibération N°  
2022- 42

Objet de la  
délibération :

Monsieur le maire indique qu'il est prévu un voyage le 4 décembre 2022 au  
marché de Noël de Bruges et propose les tarifs suivants.

Tarif du voyage au  
marché de Noël de  
Bruges du  
4 décembre 2022

Les Lacouturois souhaitant participer à cette sortie devront s'acquitter de la  
somme de 15 euros par personne.

Le voyage est gratuit pour les enfants Lacouturois né en 2010 et après.

Le prix est fixé pour les extérieurs à 25 euros.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le  
30/11/2022

Après délibération, le Conseil municipal, vote à l'unanimité l'acceptation de cette  
proposition.

Et publication le  
29/11/2022



Raymond GAQUERE  
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.